

# Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

**Du 22 Juillet 2008**

Présents : G. BLEINC ; M. HENRY ; P. AUGUSTIN ; L. CHAMOIN ; P. CODOL ; S. CAROTTI ; P. PECQUEUX ; M. IPLIKDJIAN ; N. NAVARRO ; J-M FICHBEN ;

Excusés : M. MINIER-ROUX ; M. MUSCARNERA ; S. GUIGONNET ; V. PAREGNO ; G.CARCELLER pouvoir à G.BLEINC

## 1) Fixation des tarifs cantine 2008/2009

Sur proposition de la commission des affaires sociales, il a été décidé d'augmenter le tarif de la cantine.

Tarif Enfants : le prix passe de 3.05 € à 3.10 €  
Tarifs Adultes : le prix passe de 5.10 € à 5.20 €

Adopté : 9 voix Pour, 1 Abstention (P.CODOL)

## 2) Approbation règlement cantine

Le règlement de la cantine a été réactualisé pour l'année 2008/2009

Adopté à l'**unanimité**

## 3) Avenant n°1 des marchés de travaux de l'extension de l'école élémentaire

✚ Avenant pour prolonger le délai d'exécution

Lot n°1	Bremond construction
Lot n°2	SPPR
Lot n°5	Pourrières
Lot n°6	Larose
Lot n°7	Gerolin

✚ Avenant pour prolonger le délai d'exécution ainsi que pour la prise en compte de modification de travaux :

Lot n°3	Menuiseries Azurée + 893.88 €
---------	-------------------------------

**Adopté à l'unanimité**

## 4) Indemnités agent recenseur

La commune doit procéder prochainement à la régularisation du dernier recensement complémentaire. Il convient donc de fixer le montant de l'indemnité de l'agent recenseur. Le conseil municipal a décidé de fixé cet indemnité à 3.05 € par logement .

**Adopté à l'unanimité**

**5) Vente de la parcelle de 5m<sup>2</sup> situé 1 le cours**

Une parcelle de 5 m<sup>2</sup> située au 1 le Cours va être vendue à Mr ALCON et Mme REVEST, voisins mitoyens de celle-ci pour la somme de 300 €.

**Adopté à l'unanimité**

**6) Désignation du vice-Président du C.C.F.F**

Monsieur le Maire, propose de nommer Mr P.CODOL, comme vice-président du CCFF.

**Adopté à l'unanimité**

**7) Vente d'un terrain de 36 m<sup>2</sup> place de l'Ormeau**

Le Conseil a décidé de vendre une parcelle d'environ 36 m<sup>2</sup> pour la somme de 22 000,00 €.

**Adopté à l'unanimité**

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 24 juillet 2008 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 24 juillet 2008

Le Maire